



Rendez-vous tribunal dans un mois

Par **Lola8888**, le **20/05/2025** à **19:37**

Bonjour, dans un mois j'ai le procès car j'ai porté plainte contre mon ex qui m'a frappé une seule fois, fort, mais une seule fois

+ menaces et insultes verbales

il a déjà été en prison entre 2015 et 2019 pour différents faits, et après encore, c'est prison liberté prison liberté

donc il a déjà un passez judiciaire, chaque fois pour un an, maison, un an prison, maison

je me sens coupable qu'il y aura le rendez vous au tribunal dans un mois

j'ai pas envie de me constituer partie civile car il a déjà plein de dettes et pas de sous

me conseillez vous d'aller au tribunal ?

Par **youris**, le **20/05/2025** à **19:54**

bonjour,

même si vous retirez votre plainte, cela n'arrêtera sans doute pas la procédure initiée par le procureur.

ce n'est pas à vous de vous sentir coupable car le coupable, c'est lui, surtout que malgré ses condamnations, il ne s'est pas amendé. Son passé judiciaire c'est de sa responsabilité, pas de la vôtre

au vu de ce que vous indiquez sur le passé judiciaire de votre ex, votre refus de vous porter partie civile, ne va pas modifier la décision du tribunal, au contraire les juges vont penser que vous avez cédé à ses menaces.

salutations

Par **Lola8888**, le **20/05/2025** à **20:29**

bonjour,

ok

après il ne m'a plus menacée après la plainte

car après ma plainte le lendemain il a été arrêté et directement y a eu une mesure d'éloignement et il m'a laissée tranquille

deux semaines après il a été mis en taule car il a frappé un autre gars

donc j'ai pas cédé à ses menaces

pour moi ça fait un mois et demi il est en taule jusqu'au procès dans un mois, c'est déjà une belle punition

i m'a fait aucune menace depuis

merci